CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 avril 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES CRUES

SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos d'une question urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'importance des inondations et l'étendue des dégâts causés par la crue des eaux en Saskatchewan, surtout à Moose Jaw, Regina et Lumsden, et étant donné que la province a déclaré l'état d'urgence pour la région de Moose Jaw, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au gouvernement fédéral d'accorder une aide financière aux victimes des inondations.

M. l'Orateur: La motion est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je propose une motion identique relativement à la ville de Moose Jaw, où les dégâts sont évalués à plusieurs millions de dollars.

M. l'Orateur: Le député est libre de proposer la motion dès maintenant; je lui donne donc la parole à cette fin.

MOOSE JAW (SASKATCHEWAN)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole à propos d'une question urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné les inondations catastrophiques qui ont causé des pertes de plusieurs millions de dollars dans la ville de Moose Jaw au cours des derniers jours, je propose, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que le gouvernement envisage de désigner la région de Moose Jaw comme région de désastre d'importance nationale.

M. l'Orateur: Il s'agit à nouveau d'une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement qui requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consente-

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

L'AGRICULTURE

* *

L'APPROVISIONNEMENT ET LE PRIX DES ENGRAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très urgente.

Étant donné le grave problème de l'approvisionnement en engrais chimiques, ainsi que l'incertitude au sujet des prix que devront payer les agriculteurs à l'approche de la période des semailles, je propose, appuyé par le député de Rimouski (M. Allard):

Que cette Chambre examine quelles sont les causes de la montée des prix dans ce domaine et, en outre, que des spécialistes soient chargés d'étudier s'il y a une relation de cause à effet entre l'usage des engrais chimiques et l'augmentation du nombre de malades atteints du cancer et, si le Canada tirerait des avantages d'une industrie agricole plus biologique et moins chimique?

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

[Traduction]

LA SANTÉ

LE TRANSPORT DE MÉDICAMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour une question urgente et de nécessité pressante. Je propose, appuyé par le député de Montréal. Bourassa (M. Trudel):

Que, vu l'interruption dans la livraison des médicaments requis d'un bout à l'autre du pays, notamment à Saint-Jean de Terre-Neuve, le gouvernement envisage de recourir à l'aviation militaire pour résoudre ce problème immédiat de livraison.